



Réf. : CRIC21/2023/GEN

## NOTE VERBALE

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) présente ses compliments aux missions diplomatiques et a l'honneur de l'informer que la **vingt et unième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 21)** de la CNULCD se tiendra au « Silk Road Samarkand Congress Center », à **Samarkand, en Ouzbékistan, du 13 au 17 novembre 2023.**

**Les consultations des pays Parties concernés par les annexes régionales de mise en œuvre de la Convention** pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, la Méditerranée septentrionale et l'Europe centrale et orientale en préparation de la vingt et unième session du CRIC se tiendront **le 12 novembre 2023, au « Silk Road Samarkand Congress Center »**. De plus amples informations sur ces consultations régionales feront l'objet d'une communication séparée.

En considération de ce qui précède, le secrétariat de la CNULCD a l'honneur d'inviter votre gouvernement à participer à la vingt et unième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

L'**ordre du jour provisoire** (ICCD/CRIC(21)/1) ainsi que la documentation de pré-session pourront être consultés sur le site web de la CNULCD (<https://www.unccd.int/convention/official-documents/cric-21-samarkand-uzbekistan-2023>). Lors de la vingt et unième session du CRIC, les Parties examineront l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention en fonction des objectifs stratégiques du Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention et de son cadre de mise en œuvre, en vue de formuler des recommandations ciblées sur les objectifs stratégiques. Des mises à jour seront également présentées sur les activités spécifiques de soutien aux efforts volontaires des Parties de fixation d'objectifs en matière de NDT et sur la manière dont elles font avancer la mise en œuvre avec l'appui du Mécanisme mondial et des partenaires concernés, notamment le Fonds pour la NDT.

Par ailleurs, le Groupe de travail intergouvernemental chargé d'explorer les mesures politiques et de mise en œuvre qui pourraient être efficaces pour lutter contre la sécheresse dans le cadre de la CNULCD présentera son rapport d'étape pour examen par les Parties lors de la vingt et unième session du CRIC. De plus, conformément à la décision 7/COP15 (annexe I), des consultations participatives sur les conclusions et les recommandations de l'évaluation indépendante seront menées en vue d'identifier d'éventuelles actions futures visant à renforcer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD.

Conformément aux demandes formulées par les Parties, cette session facilitera les échanges interactifs entre ces dernières et leurs partenaires de développement sur les thématiques retenues par le Bureau du CRIC.

Un événement de haut niveau sur les tempêtes de sable et de poussière<sup>1</sup> sera organisé par le gouvernement d'Ouzbékistan sous l'égide de la vingt et unième session du CRIC.

---

<sup>1</sup> Veuillez consulter le document ICCD/CRIC(21)/CRP.1 en suivant le lien indiqué ci-dessus.



Afin d'aider les délégations à préparer la conférence, un document intitulé « **Informations à l'intention des participants** » (ICCD/CRIC(21)/INF.1) sera aussi disponible prochainement sur le site web de la Convention.

Comme les précédentes, la vingt et unième session du CRIC se déroulera sans support papier. Les documents officiels de cette dernière et son journal ne seront donc ni imprimés ni diffusés. Tous ces documents seront disponibles sur le site web de la Convention.

Le secrétariat serait reconnaissant à votre gouvernement de bien vouloir désigner le ou les représentant(s) qui prendront part à la vingt et unième session du CRIC. **Il sera possible de s'inscrire en ligne à partir du 11 septembre 2023 en cliquant sur le lien suivant : <[www.unccd.int/cric-21-online-registration](http://www.unccd.int/cric-21-online-registration)>**. Pour de plus amples informations sur l'inscription en ligne, veuillez consulter le document « **Informations à l'intention des participants** » (ICCD/CRIC(21)/INF.1).

Le secrétariat rappelle à toutes fins utiles que les participants sont responsables de l'obtention de leurs visas, de leurs réservations d'hôtel et de tout type d'assurance maladie ou autre dont ils pourraient avoir besoin. Les participants qui ont besoin d'un visa doivent en faire la demande en ligne en remplissant le formulaire de demande de visa à l'adresse suivante : <[www.e-viza.gov.uz](http://www.e-viza.gov.uz)><sup>2</sup> et en téléversant une copie scannée d'une photo d'identité et de la page des renseignements personnels de leur passeport.

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification saisit l'occasion qui lui est ici donnée pour renouveler aux missions diplomatiques les assurances de sa très haute considération.

(Sceau de la Convention signé)  
Bonn, 25 juillet 2023

**Distribution:**

Aux pays Parties et observateurs de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux et de leurs missions diplomatiques

---

<sup>2</sup> Veuillez noter que les orientations indispensables seront fournies via le site web susmentionné.